



# GUIDE DE L'ARTOTHÈQUE

À l'usage des enseignants de maternelle et élémentaire  
des établissements scolaires de Saint-Priest

**Enseignants, ce guide vous est destiné  
afin de vous permettre de mieux  
mettre à profit toutes les ressources  
qu'offre l'artothèque.**

Créée en 1983, l'artothèque de Saint-Priest est installée depuis 2012 dans ses locaux actuels. Intégrée au Pôle Médiathèque, c'est un lieu dédié à l'art contemporain qui propose en prêt des œuvres d'art et de nombreuses autres ressources.

## Quel type d'œuvre d'art ?

Des estampes ou gravures, des sérigraphies, des photos, et des originaux d'illustrateurs pour la jeunesse. Ce fonds de près de 1000 œuvres empruntables témoignant des différents courants artistiques de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle est consultable dans la base documentaire de la médiathèque.

**L'artothèque offre sur 600 m<sup>2</sup> 3 espaces distincts :**

- un espace dédié aux œuvres en prêt ;
- un espace pour les expositions ;
- un espace pédagogique (avec du matériel permettant l'exploitation plastique de plusieurs techniques artistiques).

## L'artothèque : mode d'emploi

### • Comment les enseignants peuvent-ils s'inscrire ?

L'abonnement professionnel se fait sous la double responsabilité de la direction de l'établissement scolaire et d'une personne physique à qui cette direction confie l'emprunt et le retour des œuvres.

La carte d'emprunt est nominative.

Annuelle, elle est gratuite et se fait sur présentation :

- d'une pièce d'identité ;
- d'un justificatif attestant que l'enseignant est bien en poste dans l'établissement au titre duquel il s'inscrit ;
- d'une attestation d'assurance de l'établissement scolaire ;
- une attestation sur l'honneur de domicile à propos de son adresse personnelle sera également demandée à l'enseignant.

### • Comment les enseignants peuvent-ils emprunter ?

Une fois inscrit à l'artothèque, l'enseignant peut, pour une durée maximale de 3 mois, emprunter 2 à 4 œuvres pour sa classe.

Dans le cadre d'un projet pédagogique précis, le nombre d'œuvres prêtées pourra être plus conséquent.

Tout dommage à une œuvre devra être signalé.

Le transport des œuvres empruntées, à l'aller comme au retour, est à la charge de l'enseignant.

Le respect des délais d'emprunt est demandé pour ne pas pénaliser les autres emprunteurs.

## • Que peut faire un enseignant à l'artothèque ?

### > Visiter une exposition avec sa classe

L'artothèque accueille 3 à 4 expositions par an dans ses murs. Pour chacune d'entre elles, une information est envoyée à l'ensemble des groupes scolaires de Saint-Priest. Elle précise le contenu de l'exposition, le cycle auquel elle s'adresse prioritairement, les informations pratiques et la date d'une séance pour les enseignants de préparation de la visite de l'exposition, afin d'être en mesure d'assurer eux-mêmes la visite ultérieure de l'exposition avec leurs élèves. Cette visite, indispensable, permet d'évaluer si l'exposition convient à l'âge des élèves et au programme d'enseignement et permet d'en dégager des pistes de travail à exploiter en classe.

Chaque visite et chaque atelier sont assurés simultanément par la médiatrice de l'artothèque et par l'enseignant.

La classe est alors divisée en deux groupes :

- 1<sup>er</sup> groupe mené par la médiatrice de l'artothèque : visite commentée de l'exposition puis atelier d'arts plastiques (ou lecture-découverte d'un livre jeunesse...) en lien avec l'exposition (exemple : linogravure, construction d'une maquette, techniques de peinture, etc...);
- 2<sup>e</sup> groupe mené par l'enseignant : atelier d'arts plastiques (ou lecture) puis visite commentée de l'exposition.

Les visites ont lieu du mardi au vendredi. Le matin, à partir de 9 h/9 h 30 et l'après-midi à partir de 13 h 30/14 h (horaires à préciser avec l'enseignant).



© Jacqueline Carron

### > Faire une visite-découverte de l'artothèque avec sa classe

Découvrir l'artothèque avec sa classe, hors périodes d'exposition, avec emprunt ou non d'œuvres.

### > Emprunter une sélection thématique pour sa classe

Les demandes devront être adressées à l'artothèque 3 mois avant la mise à disposition souhaitée.

### > Mener un projet pédagogique spécifique

Tout projet spécifique à la demande d'un enseignant fera l'objet d'une rencontre avec l'artothèque pour fixer les objectifs et les modalités de mise en œuvre du dit projet, défini contractuellement via la fiche « Action pédagogique avec l'artothèque ».

*Les actions pédagogiques annuelles impliquent un travail collaboratif entre les enseignants et l'artothèque.*

### > Emprunter des mallettes thématiques

Des mallettes thématiques regroupant un ensemble de documents sur un même thème sont proposées aux enseignants. Par exemple, pour la rentrée 2017 nous mettons à disposition une mallette sur « la couleur » : une sélection de 3 œuvres du fonds de l'artothèque accompagnées de fiches pédagogiques pour permettre d'exploiter cette thématique en classe.

La durée d'emprunt de ces mallettes est limitée à 6 semaines maximum (sans compter les vacances scolaires). Leur transport reste à la charge de l'enseignant.

## L'actualité de l'artothèque

Vous trouverez sur le site de la Médiathèque <http://www.bm-saint-priest.fr> un espace dédié aux actualités de l'artothèque, en particulier des expositions en cours ou à venir.

artothèque  
VILLE DE  
SAINT-PIREST ▶

Place Charles Ottina - 69 800 Saint-Priest  
04 81 92 21 60 - [artothèque@mairie-saint-priest.fr](mailto:artothèque@mairie-saint-priest.fr)